

**Compte rendu pour la presse**  
**Séance du conseil municipal de TENCE**  
**en date du 03 juillet 2007**

**résultats des enquêtes publiques**  
**chemin rural à Gardailac et voie publique à Chaumargeais**

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur **Le conseil municipal décide**

- de modifier une partie de l'assiette du chemin rural **des Mazeaux à Gardailac au lieu-dit « Gardailac »** et d'en déclasser 334 m<sup>2</sup> qui se trouvent entre les propriétés de Jean-Luc GRAIL et Pascale GRAIL domiciliés à TENCE, lieu de « Gardailac »,

propose ensuite

1°) de procéder à la **cession** des parcelles déclassées du chemin rural comme suit :

→ 110 m<sup>2</sup> (lot « H ») à Mlle Pascale GRAIL au prix de 110 €uros , ce qui représente un prix au m<sup>2</sup> de 1.00 €  
→ 224 m<sup>2</sup> (lot « I ») à M. Jean-Luc GRAIL, au prix de 166 €uros, ce qui représente un prix au m<sup>2</sup> de 0.7411 €.

2°) de procéder à l'**acquisition** des parcelles formant l'assiette du nouveau chemin rural comme suit :

→ 168 m<sup>2</sup> (lot « F ») à Mlle Pascale GRAIL au prix de 110 €uros, ce qui représente un prix au m<sup>2</sup> de 0.6547 €.  
→ 166 m<sup>2</sup> (lot « B ») à M. Jean-Luc GRAIL, au prix de 166 €uros, ce qui représente un prix au m<sup>2</sup> de 1.00 €.

**décide également** de déclasser 60m<sup>2</sup> issus de l'assiette d'une voie communale à Chaumargeais afin de pouvoir la céder à Monsieur Jean Michel LEROUDIER, domicilié à BRON (Rhône) 6 rue de Montferat, pour un montant total de : 300.00 €uros, ce qui porte le prix du m<sup>2</sup> à 5.00 €

## **Nouvelle convention pour la Chambre funéraire**

Le **Conseil Municipal**, autorise Madame le Maire à signer le contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation de la chambre funéraire de la Commune de TENCE avec **Mme Virginie AULAGNIER épouse PERRIER**, agissant pour le compte de l'Entreprise « **Tence Pompes Funèbres** »

IL est précisé à ce sujet qu'un avis d'appel à candidature avait été lancé dans le cadre d'une délégation de service public, dans les annonces légales du quotidien « La Tribune - Le Progrès » et qu'une seule réponse est parvenue en Mairie, celle établie par à l'Entreprise susvisée « **Tence Pompes Funèbres** » .

## **Mise en place du prélèvement automatique pour les loyers communaux**

Il a été émis un avis favorable à la mise en place d'un prélèvement automatique pour les redevables de loyers des bâtiments communaux de la commune de Tence. L'option retenue est celle de la version d'un prélèvement à l'échéance en raison de sa simplicité de mise en œuvre,

## **Personnel Communal**

Le conseil municipal adopte le ratio d'avancement de grade des agents communaux tel qu'il est prévu par les nouvelles dispositions réglementaires, et qui fixe simplement le nombre maximum d'agents promouvables qui peuvent être promus à un grade supérieur. Il n'enlève en rien à la capacité donnée au Maire de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade. Le taux approuvé est celui de 100% pour tous les avancements de grade.

Il est approuvé également la convention par laquelle la CCHL (Communauté de Communes du Haut Lignon) met Roland LOPES , éducateur des activités physiques et sportives, à la disposition de la commune de Tence, afin d'assurer la mission de maître nageur, chef de bassin à la piscine municipale, durant la période estivale.

## **Conventions**

Le conseil municipal approuve :

la convention à signer avec le syndicat mixte du plateau Vivarais Lignon, ayant pour objet de fixer les conditions d'utilisation ainsi que les conditions d'occupation du local municipal affecté à la ludothèque « La Rimbambelle » située dans les mêmes locaux que la bibliothèque municipale de Tence, Boulevard Léon Rocher,

et la convention à signer avec la Régie Ovale 43, ayant pour objet de définir les termes de la mise à disposition par la Commune de Tence du gymnase de la Lionchère, du terrain d'entraînement Jo Maso, des vestiaires du terrain stabilisé et de la piscine de la Lionchère pendant la Coupe du Monde de Rugby, pour l'équipe du Portugal et pour toutes équipes participant à la Coupe du Monde de Rugby 2007, jusqu'à la fin des matchs de phases de poules.

## **Eclairage public**

Ont été adoptés deux programmes de travaux d'éclairage public concernant les écarts de la commune de TENCE .

Le premier pour un montant Total estimé à HT 38 776.60 €uros, avec une participation du syndicat d'électrification de 50 % , Il reste à la charge de la commune 19 388.30 €. et l'avance de TVA de 7 600.21 €

Le second pour un montant Total estimé à HT 46 400.00 €uros, avec une participation du syndicat d'électrification de 50 % , Il reste à la charge de la commune 23 200.00 €. et l'avance de TVA de 9 094.40 €

## **Chaufferie centralisée à déchets de bois - Intégration réseaux annexes au programme de travaux**

Le Conseil Municipal a adopté l'idée de mettre à profit les ouvertures de chantier du réseau de chaleur pour traiter les autres réseaux annexes (Télécom, Electricité, AEP, Assainissement, Sonorisation et Eaux Pluviales), et propose par conséquent d'intégrer ces travaux complémentaires au programme du réseau de chaleur lié à la chaufferie centralisée à déchets de bois.

L'estimation prévisionnelle de ces travaux complémentaires dont la commune assure la maîtrise d'ouvrage, s'élève à un montant HT de 220.430 €uros. Le syndicat le Syndicat des Eaux de la Région de Tence, devrait apporter une participation financière de 72 516.50 €uros HT pour la partie des travaux affectées au réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP).

## **Travaux du village de Vacances**

Le Conseil Municipal, prend acte de l' Avant Projet Détaillé ( APD) du projet de rénovation du village de vacances tel qu'il a été élaboré par l'équipe d'ingénierie en charge du projet, en collaboration avec VALVVL qui assure par convention l'assistance à l'opération de ce programme de travaux. Il autorise Madame le Maire à engager la procédure d'appel d'offres ouvert suivant le dossier de consultation des entreprises.